

Rapport financier 2018

La comptabilité du comité départemental de tir à l'arc se porte bien.

Au 31/12/2018, les soldes des comptes sont les suivants :

- Compte chèque : 230,35 €
- Livret bleu : 16 612,19 €€
- Caisses : 0 €

Les dépenses s'organisent en 4 pôles principalement :

- Les frais kilométriques remboursés lors des formations biannuelles des arbitres = 811 € (contre 795€ en 2017)
- Les récompenses accordées aux participants au championnat de France (nouveau système voté à la dernière Assemblée Générale de janvier 2018) = 735 € (contre 875€ pour 2017).
- Les subventions accordées pour aider les clubs :
 - lors de la location matériel Sport adapté = 300€
 - tenue arbitre =50€
 - formation entraîneur = 975 €
 - formation continue = 135 €
 - formation arbitre = 585 €
- Frais pour le site = 637 €

Les recettes sont concentrées en 3 pôles principalement :

- Licences = 3605 € (3 565€ en 2017)
 - Aide du CDNS :
 - ☞ 1000€ : réduire les inégalités – Favoriser la pratique sportive pour les personnes porteuses d'un handicap
 - ☞ 800€ : corriger et réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive – Pratique féminine du Tir à l'Arc
- Location matériel mis à disposition des clubs de Vendée : FITA extérieur = 842 €, salle = 523 € et 3D = 400€. Soit un total de 1 765 €.

Je tiens à remercier les clubs qui ont joué le jeu des virements pour la location matériel en 2018. Seuls 2 clubs payent encore par chèque.

Le résultat pour l'année 2018 est déficitaire de 975 €.

Voir le compte de résultat et le bilan joint.

Je tiens à noter les abandons de frais kilométriques des membres du conseil d'administration s'élevant aujourd'hui à 1 340€.

Il est important de valoriser ce pôle dans les bilans comptable de vos clubs.

Les bénévoles se font de plus en plus rares ! Il me semble important de leur dire qu'ils peuvent avoir un abattement de 66% de leurs frais kilométriques de bénévoles (entraîneur, lors des déplacements pour les manifestations du club) sur les impôts aux revenus.

Il suffit au bénévole de remplir un formulaire d'abandon de frais et le club fournira le cerfa pour avoir le droit à l'abattement.

→ *Vote du rapport financier*

PREVISIONNEL 2019

Dépenses à prévoir :

- Changement des tenues des arbitres :
 Coût total / arbitre = 118 €
 Participation FFTA = 25 €
 Participation Comité Régional = 20€

Reste à charge / arbitre = 73 €

On compte environ 26 arbitres en Vendée soit $26 \times 73 \text{ €} = 1\,898 \text{ €}$

Décision du Comité Départemental de prendre à sa charge un peu plus de 50 % soit 962 €, soit une aide accordée de 37 € / arbitre actif.

On compte 22 arbitres actifs en Vendée, soit une dépense de 814 €.

Restera à charge de l'arbitre la somme de 36 €.

- Changement des batteries du Chronotir = 60€
- Colle pour les bêtes du 3D = 200 €
- Réparation ciblerie = idem que 2018
- Changement de certains egertons = en 2020

Les médailles pour les championnats départementaux ont été achetées fin 2018 et comptabilisé pour l'exercice 2019.

Un grand merci à Frédéric Willekens pour son don de 300 € pour l'impression des rubans des médailles à l'effigie du Comité Départemental de Tir à l'Arc.

Recettes à prévoir :

La trésorerie du comité départementale est plutôt sereine. Par contre, il est important de noter la fin des subventions du CNDS. A ce jour, on ne sait pas si une subvention de remplacement sera votée.

Il faut donc penser à changer certaines choses :

- Prix de la location matériel FITA :

Nous avons pensé changer le prix de la location matériel pour les egertons. Matériel usant le plus rapidement et impossible à réparer !

Aujourd'hui : 2€/egerton/2 départs soit 1 € / départ

Proposition : 1€ / départ (si 4 départs = 4 €/ egertons)

→ *Vote du nouveau tarif location egerton*

- Prix de la location matériel 3D :

Aujourd'hui 24 cibles = 240€ / concours

Proposition : facture à la bête louée = 10€ / concours/ 1 départ (on peut avoir un concours le matin et un autre l'après midi)

→ *Vote du nouveau tarif location 3D*

- Prix de la location lors d'un championnat départemental

Proposition : 2 € / egerton / journée

→ *Vote du nouveau tarif location egerton championnat départemental*

- Prix de la location Chevalets et Chronotir
Aucun changement
Facturation au concours
Chronotir = 30 €
Chevalets = 1 €/chevalet / concours
- Part du Comité Départemental sur les licences
Proposition : augmentation de 1 € / licence
→ *Vote de la nouvelle part prise sur les licences par le département*

Une fois les votes réalisés, Stéphanie chiffrera et établira le prévisionnel 2019.